

ECONOMIE SOCIALE : BILAN DE L'EMPLOI EN 2012

EN COOPERATION AVEC L'ACOSS-URSSAF ET LA CCMSA

Cécile BAZIN – Liza MARGUERITTE – Noël TADJINE – Guillaume PREVOSTAT - Jacques MALET

L'économie sociale, entendue sous le seul angle juridique, représente en 2012 : **200 000 établissements**, **2 360 000 salariés**, et une masse salariale de près de **53 milliards d'euros**, dont **14%** relevant du régime agricole.

Avec 2,36 millions de salariés, l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et fondations) a représenté **un emploi privé sur huit en 2012**. Cet ensemble est principalement porté par le secteur associatif (83% des établissements et 77% des emplois), sa véritable colonne vertébrale.

En 2010, l'ensemble du secteur enregistrait encore une progression de 2% du nombre de salariés quand le secteur privé affichait un repli de 0,7%. Cette croissance continue depuis dix années a été interrompue en 2011 (+ 0,1%), au moment où le secteur privé enregistrait une hausse de 1,1%.

L'année 2012 présente **une légère reprise de l'emploi d'économie sociale** (+ 0,3%), quand le secteur privé, hors économie sociale, accuse une légère baisse de 0,2%. Cette variation s'explique par une légère progression du nombre de salariés des associations (+ 0,1%), des coopératives (+ 0,2%) et des mutuelles (+ 0,3%), et par un nouveau bond en avant des fondations (+ 4%).

La part qu'occupe l'emploi de l'économie sociale, au sein de l'emploi privé, est ainsi revenue à 12,5%. Autour de cette moyenne nationale, Limousin, Poitou-Charentes et Basse-Normandie dépassent 16% et l'Île-de-France est à 8,6%. Ce ratio dépend tout autant du dynamisme de l'économie sociale que du dynamisme – ou de l'atonie - du secteur économique en général, dans chacune des régions. Dans un contexte national 2012 positif, l'emploi d'économie sociale a légèrement diminué en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées.

Ce bilan se construit à partir d'une coopération très étroite que l'équipe de Recherches & Solidarités développe depuis huit années avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF, ainsi qu'avec la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.¹ Il est exhaustif au regard des critères juridiques et des critères d'activités précisés en annexe technique. Il est rigoureusement cohérent, au fil des années, dans la mesure où la méthode d'observation est constante et identique pour le régime général et pour le régime agricole.

AVEC LE SOUTIEN DE
L'ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE ET DE LA CAISSE DES DEPOTS



¹ Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR (ACOSS-URSSAF), et Marc PARMENTIER (CCMSA).

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN FRANCE EN 2012

2,36 millions de salariés : un emploi privé sur huit. Le tableau suivant présente chacune des quatre composantes, avec une part prépondérante pour le secteur associatif, véritable colonne vertébrale de l'économie sociale.

Tableau 1 – Poids de l'économie sociale en 2012 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Emplois	9,6	1,7	0,8	0,4	12,5	100,0
Masse salariale	6,8	1,9	0,9	0,4	10,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

A titre de repères, l'emploi associatif (9,6%), à lui seul, est plus important que l'ensemble du secteur de la construction qui représente 8,5% des emplois privés, ou que celui du transport (8%)². Le tableau suivant présente les principales données issues du régime général et du régime agricole, à la fois en valeur et en pourcentage.

Tableau 2 – Composition de l'économie sociale en 2012 (en valeurs et %)

	Etablissements (arrondis)		Emplois (en milliers de personnes physiques)		Masse salariale (en millions d'euros)	
Associations	165 075	83,0%	1809	76,8%	36 266	68,6%
Coopératives	25 370	12,8%	320	13,6%	9 855	18,7%
Mutuelles	7 150	3,6%	154	6,5%	4 794	9,1%
Fondations	1 280	0,6%	72	3,1%	1 925	3,6%
Economie sociale	198 875	100,0%	2 355	100,0%	52 840	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les associations représentent 83% des établissements employeurs, près de 77% des emplois, et compte tenu des temps partiels plus nombreux dans ce secteur, près de 69% de la masse salariale distribuée dans l'économie sociale. Le tableau suivant permet de voir le nombre moyen de salariés dans chacune des composantes, et le salaire moyen annuel par tête distribué.

Tableau 3 – Caractéristiques des composantes de l'économie sociale en 2012

	Taille moyenne des établissements	Salaire moyen annuel par tête (SMPT)
Associations	11,0	20 044
Coopératives	12,6	30 777
Mutuelles	21,5	31 181
Fondations	56,7	26 573
Ensemble de l'économie sociale	11,8	22 430
Ensemble du secteur privé	9,4	28 182

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Environ 55% des établissements associatifs employeurs sont de petites structures comportant moins de 3 salariés. En revanche, principalement dans le secteur sanitaire et social, près de 5% des associations comptent plus de 50 salariés. La taille moyenne s'établit à 11 salariés, comme en 2011. Le salaire moyen annuel par tête est un peu supérieur à 20.000 euros, nettement inférieur à celui des fondations, et plus encore à celui des coopératives et des mutuelles.

² Sources : ACOSS STAT n°172 – Juin 2013

UN SECTEUR AGRICOLE IMPORTANT : Au sein de l'économie sociale, il représente environ 10% des établissements, 12% des salariés car leur taille est un peu plus importante que dans le régime général, et 14% de la masse salariale distribuée.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN REGION

En 2012, la part que représente l'économie sociale au sein de l'emploi privé dans les régions, varie de 8,6% en Ile-de France à 17% dans le Limousin. Le tableau suivant présente la situation pour chacune des 22 régions métropolitaines et pour l'ensemble de l'outre-mer.

Précisons bien qu'il s'agit ici de la part des emplois d'économie sociale au sein du secteur privé uniquement et non au sein de l'emploi en général, y compris le secteur public. La présence de celui-ci perturbe la lecture et le classement, selon la place plus ou moins importante de l'emploi public dans chacune des régions³.

Tableau 4 – Part de l'emploi dans l'économie sociale par région

Régions	Part de l'emploi d'économie sociale dans l'ensemble du secteur privé	rang
Limousin	17,0%	1
Basse Normandie	16,3%	2
Poitou Charentes	16,3%	3
Bretagne	15,9%	4
Languedoc Roussillon	15,8%	5
Auvergne	15,7%	6
Franche Comté	15,4%	7
Outre-mer	15,1%	8
Midi Pyrénées	14,3%	9
Lorraine	14,3%	10
Pays de Loire	14,1%	11
Nord Pas de Calais	13,6%	12
Picardie	13,3%	13
Centre	13,2%	14
Bourgogne	13,2%	15
Aquitaine	12,9%	16
Alsace	12,9%	17
Champagne Ardenne	12,8%	18
Rhône Alpes	12,6%	19
Provence-Alpes-Côte-D'azur	12,1%	20
Haute Normandie	11,6%	21
Corse	10,9%	22
Ile-de-France	8,6%	23
France entière	12,5%	
France hors Ile-de-France	13,8%	

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Lecture : la part de l'économie sociale dans l'emploi privé est de 17% dans le Limousin, plaçant la région au premier rang national.

Le décalage entre la légère augmentation de l'emploi d'économie sociale et la légère baisse du reste de l'emploi privé, fait passer le ratio national de 12,4% à 12,5%. Il augmente un peu dans l'ensemble des

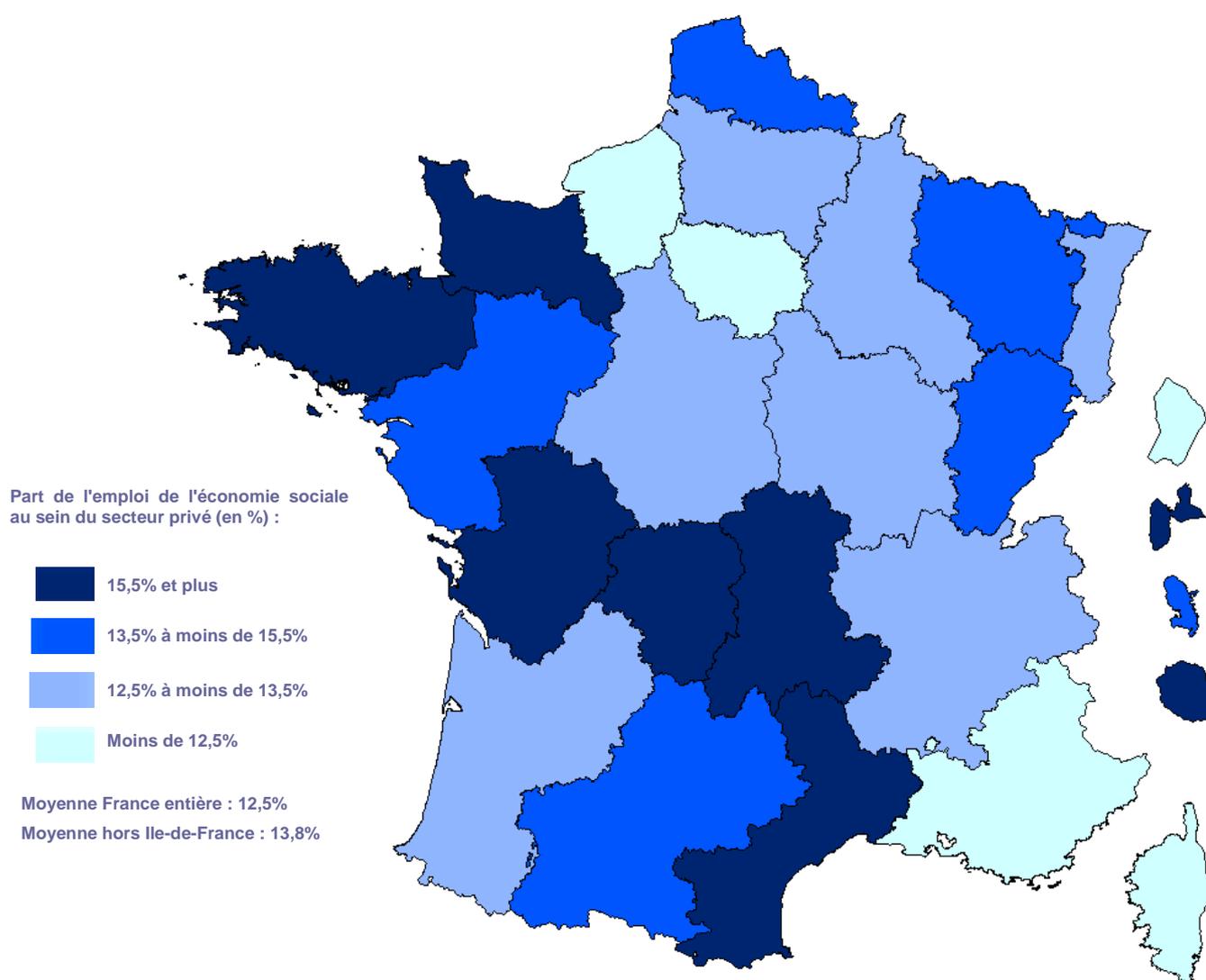
³ Pour en savoir plus, voir la démonstration dans le « Bilan de l'emploi dans l'économie sociale en 2010 » sur www.recherches-solidarites.org

régions. A l'exception de Midi-Pyrénées (14,3% en 2012 contre 14,6% en 2011) : la croissance de l'emploi privé, fortement concentrée sur la Haute-Garonne, s'est accompagnée d'une baisse de l'emploi dans les associations du même département et de celui du Tarn, engendrant une baisse de l'emploi d'économie sociale de l'ensemble de la région.

Pour la région Languedoc-Roussillon, on signalera un repli concomitant de l'ensemble de l'emploi privé (- 0,3%), et de l'emploi d'économie sociale (- 1,2%), nettement plus fort.

La carte de France illustre le tableau précédent en découpant les régions selon quatre strates, depuis celles dans lesquelles le poids des salariés de l'économie sociale au sein du secteur privé est inférieur à 12,5% jusqu'à celles où il dépasse 15,5%.

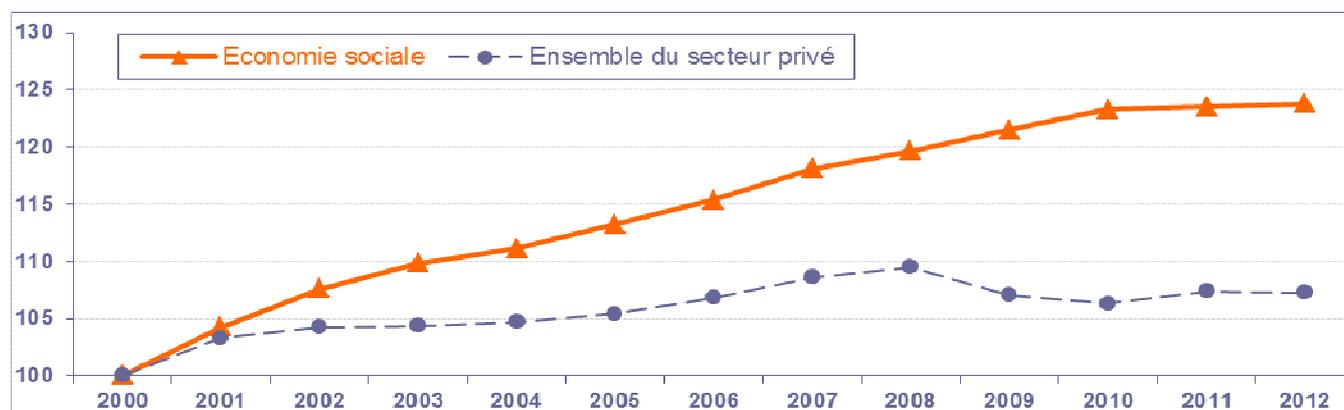
Ce ratio dépend tout autant du dynamisme – ou de l'atonie – de l'économie sociale que du dynamisme - ou de l'atonie - du secteur économique en général.



L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MOUVEMENT

Le graphique suivant présente les évolutions respectives de l'emploi dans l'économie sociale et dans le secteur privé, hors économie sociale. Depuis 2000, le nombre de salariés dans les associations, fondations, coopératives et mutuelles a augmenté de 23,8%, dans un contexte général plus mouvant et moins favorable (+ 7,3%).

Graphique 1 – Evolution comparée de l'emploi dans l'économie sociale et de l'ensemble du secteur privé



Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

L'année 2011 marque un coup d'arrêt à la croissance continue de l'emploi dans l'économie sociale. En effet, en 2010, il enregistrait encore une progression de 2% quand le secteur privé affichait un repli de 0,7%. Il est tout juste parvenu à se maintenir en 2011 (+ 0,1%) au moment où le secteur privé enregistrait une hausse de 1,1%. En 2012, l'économie sociale présente une légère augmentation de 0,3% quand le secteur privé, hors économie sociale, accuse un léger retrait de 0,2%.

UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE

Le tableau suivant permet de montrer le décalage qui se confirme entre les évolutions respectives du secteur de l'économie sociale, essentiellement sous l'effet de celui des associations, et du reste du secteur privé (hors économie sociale).

Tableau 5 – Evolutions comparées de l'emploi d'économie sociale et du secteur privé, hors économie sociale

	Entre 2010 et 2011		Entre 2011 et 2012	
	Economie sociale	Secteur privé hors ES	Economie sociale	Secteur privé hors ES
Etablissements	-0,2%	0,6%	0,2%	0,3%
Salariés	0,1%	1,3%	0,3%	-0,2%
Masse salariale	2,3%	3,7%	2,6%	2,1%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Alors que l'année 2011 représentait l'année la plus difficile pour l'économie sociale, avec une baisse du nombre d'établissements et une stagnation du nombre de salariés, l'année 2012 marque une légère reprise de l'économie sociale pendant que le reste du secteur privé fléchit à son tour. Ce décalage, déjà observé au cours des années antérieures (2008 – 2010) s'explique, pour partie, par une moindre vulnérabilité immédiate du secteur associatif face aux difficultés économiques.

Au sein même de l'économie sociale, les tendances sont un peu différentes, qu'il s'agisse du régime général, ou du régime agricole un peu plus en difficulté :

Tableau 6 – Evolutions de l'emploi de l'économie sociale en 2011 et en 2012

	Entre 2010 et 2011		Entre 2011 et 2012	
	Régime général	Régime agricole	Régime général	Régime agricole
Etablissements	-0,1%	-1,3%	0,2%	0,0%
Salariés	0,1%	0,0%	0,4%	-0,6%
Masse salariale	2,3%	2,0%	2,6%	2,1%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

L'année 2012 enregistre une très légère hausse du nombre d'établissements relevant du régime général, plus forte dans les fondations. La baisse observée dans les associations et les mutuelles du régime agricole est compensée par une augmentation dans les coopératives, avec un bilan stable dans l'ensemble, pour ce qui concerne le nombre des établissements.

La différence entre les deux régimes porte essentiellement cette année sur le nombre de salariés : à la hausse dans le régime général (+ 0,4%) et à la baisse dans le régime agricole (- 0,6%), et spécifiquement dans les coopératives agricoles (-1,5%) et les mutuelles.

MAINTIEN DE L'EMPLOI ASSOCIATIF EN 2012

Après une année 2011 particulièrement difficile pour le secteur, l'année 2012 présente un redressement de l'emploi qui tranche avec l'évolution négative de l'ensemble du secteur privé. Le tableau suivant présente les chiffres clefs qu'il faut connaître.

Tableau 7 – Présentation du secteur associatif en 2012 – Données arrondies

	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	158 400	1 721 550	34 663 280
Régime agricole	6 600	87 790	1 602 980
Total associations	165 000	1 809 340	36 266 260
Variation 2011-2012	+ 0,1%	+ 0,1%	+ 2,4%

SOURCES : ACOSS-URSSAF – MSA – TRAITEMENT RECHERCHES & SOLIDARITES.

Les associations sous régime agricole représentent 4% du total des employeurs, 5% du nombre des salariés et 4% du total de la masse salariale. Globalement, le nombre des établissements a progressé légèrement, de même que le nombre de salariés (2.200 environ).

N'oublions pas que le secteur associatif représente près d'un salarié privé sur dix, soit un peu plus que le secteur de la construction ou que le secteur du transport.

Le tableau suivant présente la ventilation de l'emploi, selon les principaux secteurs associatifs.

Tableau 8 – Répartition par secteur d'activités en 2012

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Associations (établissements)		Salariés		Masse salariale	
	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %	Montant (en K €)	Répartition en %
Enseignement	16 895	10,2%	215 393	11,9%	4 418 789	12,2%
Activités sportives	29 448	17,8%	75 444	4,2%	1 130 137	3,1%
Activités humaines pour la santé	3 400	2,1%	130 056	7,2%	3 886 706	10,7%
Hébergement médico-social	9 313	5,6%	338 192	18,7%	7 528 092	20,8%
Action sociale sans Hébergement	20 661	12,5%	537 099	29,7%	8 665 645	23,9%
Activités liées à l'emploi	1 259	0,8%	38 218	2,1%	467 516	1,3%
Activités culturelles	19 716	11,9%	60 585	3,3%	1 087 698	3,0%
Activités récréatives et de loisirs	2 363	1,4%	10 614	0,6%	147 424	0,4%
Hébergement	2 247	1,4%	20 750	1,1%	442 920	1,2%
Restauration	1 334	0,8%	7 720	0,4%	132 013	0,4%
Activités des agences de voyages	1 691	1,0%	7 518	0,4%	177 572	0,5%
Activités des organisations patronales et consulaires	1 074	0,7%	7 734	0,4%	284 191	0,8%
Activités des organisations professionnelles	1 424	0,9%	12 865	0,7%	309 171	0,9%
Organisations religieuses	2 455	1,5%	10 625	0,6%	199 049	0,5%
Recherche-développement scientifique	718	0,4%	6 102	0,3%	209 594	0,6%
Agriculture, élevage, chasse pêche	978	0,6%	6 540	0,4%	103 271	0,3%
Autres activités répertoriées (1)	6 848	4,1%	79 441	4,4%	2 160 600	6,0%
Activités des organisations associatives non classées ailleurs (2)	43 250	26,2%	244 442	13,5%	4 915 872	13,6%
Total	165 073	100,0%	1 809 337	100,0%	36 266 262	100,0%

SOURCES : ACOSS-URSSAF – MSA – TRAITEMENT RECHERCHES & SOLIDARITES. (1) Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles, activités des organisations religieuses, activités des syndicats de salariés, activités des organisations politiques. (2) Parmi ces associations non classées, une sur deux pourrait être rattachée à un secteur d'activité.

On notera la place qu'occupent les activités du secteur sanitaire et social : plus de 20% des établissements, mais surtout plus de 55% du nombre des salariés et de la masse salariale. On remarquera donc des différences considérables, entre des secteurs qui représentent une proportion assez faible du nombre d'établissements, comme celui de la santé ou de l'hébergement médicosocial, et des secteurs qui, inversement, comportent une large proportion d'établissements, pour une faible proportion de salariés, tels ceux du sport ou de la culture.

UN SECTEUR DES FONDATIONS EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Les fondations représentent un peu plus de 3% de l'emploi de l'économie sociale, les plaçant loin derrière les associations. Pour autant, le nombre de leurs établissements augmente régulièrement, atteignant près de 1.280 en 2012, avec une nouvelle progression de 4% du nombre de leurs salariés. Il s'agit généralement d'établissements importants, dont le nombre moyen de salariés approche la soixantaine.

Tableau 9 – Présentation des fondations (1)

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
2010	30	289	1 122	66 186	1 152	66 475
2011	28	328	1 191	69 083	1 219	69 411
2012	28	348	1 251	72 103	1 279	72 451

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. (1) les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

En deux ans, le nombre d'établissements a progressé de 11% et le nombre de salariés de 9%. On enregistre en effet la création de nombre de fondations d'entreprises (plus de 120 en cinq années), de fondations universitaires, mais aussi le transfert de certaines activités du secteur associatif sanitaire et social vers le statut juridique de fondation.

LE SECTEUR COOPERATIF

Il est approché selon la méthodologie indiquée dans l'annexe technique, en précisant que ce bilan ne comporte pas les filiales, si leur statut juridique les classe en dehors du périmètre de l'économie sociale.

Tableau 10 – Présentation du secteur coopératif en 2012 – Données arrondies

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
Coopératives agricoles	4 685	78 380	80	870	4 760	79 250
Coopératives de production	36	540	1 485	25 820	1 520	26 360
Coopératives de crédit	7 020	72 970	9 340	94 780	16 360	167 750
Coopératives de consommation	NC	NC	345	5 830	350	5 830
Coopératives artisanales	NC	NC	270	2 690	275	2 690
Coopératives commerciales	-	-	90	7 570	90	7 570
Autres coopératives	150	1 760	1 874	29 000	2 025	30 770
TOTAL COOPERATIVES (arrondi)	11 900	153 660	13 480	166 600	25 370	320 220

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC : Données non communicables en respect du secret statistique

On compte plus de 25.000 établissements coopératifs, à peu près équitablement répartis entre le régime agricole (60% de coopératives de crédit et 40% de coopératives agricoles) et le régime général (près de 70% de coopératives de crédit).

De même, les 320.000 salariés se répartissent en une petite moitié sous régime agricole (48%), dont près de 80.000 dans les coopératives agricoles et près de 73.000 dans le domaine du crédit, et une petite majorité (52%) sous régime général, dont près de 95.000 dans le seul secteur du crédit.

A partir d'une évolution positive globale de 0,2% du nombre de salariés, on distinguera le cas des coopératives agricoles et des coopératives de consommation, à la baisse, et celui des coopératives de production (+ 0,8%), des coopératives artisanales (+ 2,4%) et des coopératives commerciales (+ 3,4%), à la hausse.

LE SECTEUR MUTUALISTE

En 2012, ce secteur représente près de 7.200 établissements pour un nombre de salariés de près de 154.000. Ce dernier a évolué de 0,3% par rapport à l'année 2011, en dépit d'une baisse dans le régime agricole.

Tableau 11 – Présentation du secteur mutualiste en 2012 – Données arrondies

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
Sociétés d'assurances mutuelles	NC	NC	1 925	30 120	1 925	30 120
Assurance mutuelle agricole	100	15 370	NC	NC	100	15 650
Mutuelles (de santé)	120	16 075	4 685	87 570	4 800	103 650
Autres organismes mutualistes	310	4 220	10	110	320	4 330
TOTAL MUTUELLES	530	35 670	6 620	118 080	7 150	153 750

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC Données non communicables en respect du secret statistique

Les mutuelles de santé représentent à elles seules les deux tiers des établissements et des emplois du secteur mutualiste. Elles progressent un peu moins vite (0,1%) que les sociétés d'assurances mutuelles qui évoluent de 3%. Les mutuelles sous régime agricole voient de leur côté leurs effectifs régresser.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

ANNEXE TECHNIQUE

○ Sources

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquels l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis 7 années.

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères. Elles sont arrondies ici et ne sont pas publiées lorsqu'elles sont couvertes par le secret statistique.

○ Périmètre des 4 composantes

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Elles sont chacune ici délimitées par leur statut juridique.

Les associations tout particulièrement, les coopératives et mutuelles dans une moindre mesure, font l'objet d'une répartition par secteur d'activité. Celle-ci est basée sur la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008⁴.

- Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :

- les associations non déclarées : 9210
- les associations déclarées : 9220
- les associations d'utilité publique : 9230
- les associations de droit local : 9260
- les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » : 9221
- les associations intermédiaires : 9222

- Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300

- Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).
- les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit (5458, 5558, 5658)

- les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651E (caisses d'épargne)⁵.

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652

- les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455, 5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

- Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles : 6411
- Assurances mutuelles agricoles : 8250
- Mutuelles : 8210
- Autres organismes mutualistes : 8290

⁴ Cette nouvelle nomenclature comporte désormais 732 codes APE (activité principale exercée), composés de 4 chiffres et d'une lettre.

⁵ Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.